

Convocation : 14 mars 2018

L'an deux mil dix huit le vingt deux mars à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame le Maire.

Etaient présents : Madame POMEON Nathalie, Monsieur MONNET Gilles, Monsieur EXERTIER Pascal, Monsieur THIBAUD Alain, Monsieur LAMBERT Dominique, Monsieur DENCHE Pascal, Monsieur FLEURET Hubert, Madame FAYOLLE Myriam, Madame CORDEL Sophie

Absents : Monsieur EXERTIER Benoit, Madame CAILLOD Catherine, Monsieur CHASSANDE-BARRIOZ Bernard, Monsieur BRACCO Arnaud.

Excusés : Madame VOINOT Valérie, Monsieur Bertrand EXERTIER

Secrétaire de seance : Madame CORDEL Sophie

1-Comptes de gestion 2017 :

Le conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats; le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au budget 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2-Comptes administratifs 2017 :

Le conseil municipal sous le présidence de M. Gilles Monnet délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame Nathalie Poméon, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

- **Compte administratif budget principal 2017 :**

LIBELLE	RESULTAT DE CLOTURE 2016	RESULTAT DE CLOTURE 2017	TRANSFERT OU INTEGRATION	RESULTAT DE CLOTURE 2017
INVESTISSEMENT	79061.89	-14559.22	0	64502.67
FONCTIONNEMENT	-1161.34	-42549.87		-43711.21
RESULTAT	77900.55	-57109.09	0	20791.46

- **Compte administratif budget annexe assainissement 2017:**

LIBELLE	RESULTAT DE CLOTURE 2016	RESULTAT DE CLOTURE 2017	RESULTAT DE CLOTURE 2017
INVESTISSEMENT	9799.74	22508.23	9799.74
FONCTIONNEMENT	-39650.92	8953.82	-30697.10
RESULTAT			1610.87

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le conseil, à l'unanimité moins une abstention accepte les résultats des comptes administratifs 2017 comme inscrits ci-dessus.

3-Affectation des résultats 2017 :

- **Affectation du résultat du budget principal 2017**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient d'affecter les résultats de l'exercice 2017 pour prise en compte à l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, décide d'affecter comme suit les résultats des différents budgets :

- Budget principal : 2018

- Restes à réaliser 2017 en dépense : 0
 - Déficit de fonctionnement 2017 : -43711.21
 - Excédent d'investissement 2017 : 64502.67
 - Affectation au compte 1068 : 0

- **Affectation résultat budget service assainissement 2017**

- Déficit de fonctionnement 2017 :-30697.10
 - Excédent d'investissement 2017 : 32697.10
 - restes à réaliser 2016 en dépense :0
 - Affectation 1068 :0
 - Excédent de fonctionnement (002) 0

Compte tenu du transfert de compétence de l'assainissement communal à la communauté de communes, il y a lieu de reprendre les résultats du budget annexe assainissement 2017 sur le budget principal 2018 et de voter la dissolution du budget annexe assainissement.

En conclusion, il sera repris au budget primitif 2018 ;

Déficit de fonctionnement : -43711.21 + - 30697.10 **soit 78 408.31 il sera inscrit 78410**

Excédent d'investissement : +64502.67 + 32697.10 **soit 96810.64 il sera inscrit 96811**

Après avoir délibéré, les élus à l'unanimité entérinent les affectations de résultats 2017 des deux budgets et entérinent la dissolution du budget annexe d'assainissement.

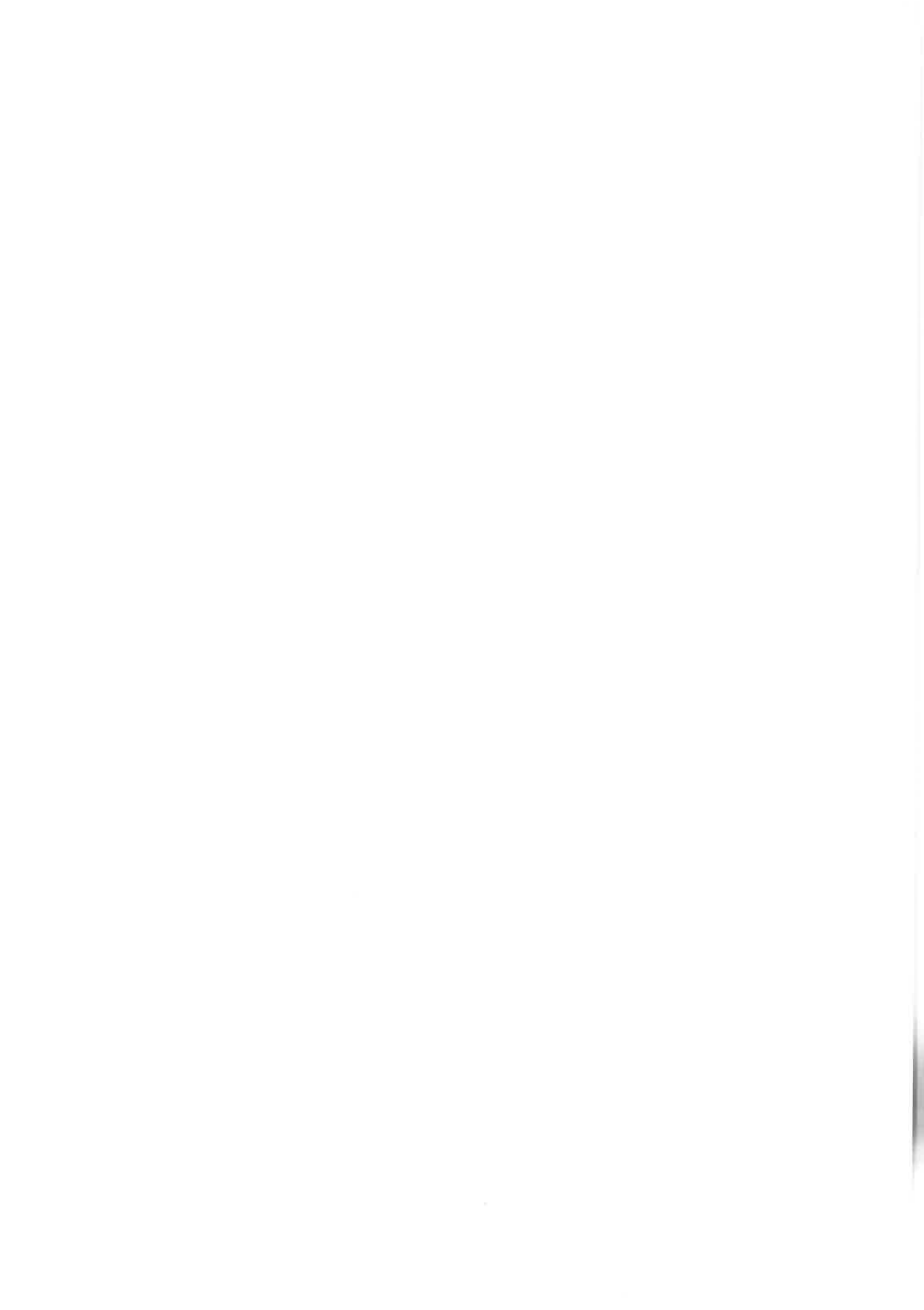
Produit des trois taxes communales :

Monsieur le Maire rappelle que la création de la communauté Coeur de Savoie a entraînée des conséquences financières sur les communes.

L'une de ces conséquences est d'unifier les pourcentages des taux d'impôts des 43 communes. pour l'année 2017, les taux ont été définis comme suit

- Taux taxe d'habitation : **7.07 %**
- Taux foncier bâti : **12.60 %**
- Taux sur le foncier non bâti : **53.29%.**

Une discussion s'engage entre les élus et il est décidé d'augmenter de 5 % les taux actuels



Après avoir délibéré, à l'unanimité, les élus donnent leur accord pour appliquer cette augmentation sur les taux en 2017

Les taux votés pour l'année 2018 sont donc définis comme suit :

- ❖ Taux taxe d'habitation : **7.42%%**
- ❖ Taux foncier bâti : **13.23%%**
- ❖ Taux sur le foncier non bâti : **55.95%**.

6-Budget Primitif 2018 :

Le Conseil municipal vote à l'unanimité et par **chapitre** le budget principal 2018 en section d'investissement et de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

Libellés	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	581581	581581
Section d'investissement	151060	151060
Totaux	732641	732641

8-Avenir CNAS:

Le Maire informe les élus de l'adhésion de la commune au CNAS (comité national d'aide sociale).

Cette organisme a permis aux employés de bénéficier de diverses prestations, (subventions rentrées scolaires, prêt à taux zéro, épargne vacances, chèques cadeaux) . A ce jour, le montant de l'adhésion est élevé (1025 €) .

Aujourd'hui, l'adhésion au CNAS est très élevée par rapport aux aides apportées aux employés communaux.

Après avoir délibéré, les élus, à l'unanimité décident de ne plus adhérer à cet organisme

9-Immeuble menaçant ruine :

Le Maire lit le courrier d'une administrée habitant au centenaire et qui s'inquiète de la menace d'écroulement d'un pant du toit du garage de l'immeuble et du mur mitoyen avec la famille Barrier.

Un courrier a déjà été fait au propriétaire pour lui signaler la menace d'écroulement sans réaction.

Une discussion s'engage entre les élus qui décident, après avoir délibéré, à l'unanimité de lancer une procédure d'immeuble menaçant ruine.

10-Devis éclairage public et mise en conformité bâtiments communaux :

Gilles Monnet explique que les travaux de réfection d'éclairage du Pacailler ainsi que le contrôle de l'éclairage public sur la commune a été confié à l'entreprise Fachinger et les travaux d'électricité liés au contrôle SOCOTEC sont confiés à l'entreprise Didier Mollard Electricité de Laissaud. Les travaux seront fait dans les meilleurs délais.

A l'unanimité, les élus entérinent les devis.

11-Service de broyage de résidus de taille :

Une nouvelle activité se met en place au sein du territoire Coeur de Savoie, il s'agit d'un broyage de résidus de taille.

Après échanges, les élus décident de ne pas donner suite.

11- Divers :

- Sophie Cordel se charge de contacter le service médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique
- Un courrier sera fait à l'employé communal pour rappeler les consignes de sécurité vestimentaire
- Myriam Fayolle se renseigne sur les lave-vaisselles de collectivités
- Il sera demandé à l'entreprise Mengolli de venir réparer la chaudière du vestiaire du foot et de signer les registres
- Après vérification l'adhésion 2017 Villassur de groupama a été payée en décembre 2016
- La facture de téléphone reste très élevée, malgré un changement d'opérateur, il y a un an, il sera à nouveau demandé des devis
- La convention Granulats Vicats sera reprise pour demander un acompte
- Pascal Denche se charge d'analyser les factures d'électricité
- Le contrat de maintenance des photocopieurs de l'école et de la mairie sera revu
- La salle polyvalente sera systématiquement nettoyée le lundi matin par l'employée communale avant le cours de Christelle Chopart
- Un étudiant du village cherche un emploi d'été : un courrier lui sera adressé pour lui proposer de remplacer l'employé communal pendant ses congés d'été
- Lecture du dernier compte rendu
- La date du 26 avril est retenue pour la prochaine réunion

La séance se termine à 22 h 57

Le Maire Nathalie Poméon

